



2023-06-07

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de juin tenue ce **mercredi 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 mai 2023, de la séance ajournée tenue le 10 mai 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2023 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mai 2023 (décision)
    - 5.1.3 Processus « Vente pour taxes 2023 » - Dépôt du rapport en date du 6 juin 2023 (information)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.5 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 5.1.6 Paiement de factures liées à des services professionnels rendus – Deveau avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.7 Octroi d'un contrat de services lié à la préparation du devis technique pour l'acquisition d'un pare-feu – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Dépôt du rapport trimestriel au 30 avril 2023 (décision)
- 5.1.9 Impression de constats personnalisés pour la Sûreté du Québec - Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (décision)
- 5.1.10 Mise en place d'un fonds dédié au comité social des employés de la MRC – Autorisation (décision)

**5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Directrice du Service de développement du territoire – Fin de la période de probation – Recommandation (décision)
- 5.2.2 Inscription de l'agente de développement culturel au colloque annuel d'Action patrimoine prévu le 19 octobre 2023 à Saint-Camille – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription au congrès annuel de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) intitulé « Vers une économie durable et collaborative » prévu du 3 au 6 octobre 2023 – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription au 81<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 28 au 30 septembre 2023 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Inscription de l'ingénieur forestier à la formation sur l'identification des plantes vasculaires protégées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* – Autorisation (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

- 5.3.1 Achat d'une batterie – Maintien des équipements de télécommunication à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix – Autorisation (décision)

**5.4 Évaluation foncière**

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Priorités 2023 du Comité administratif – État de situation et suivis (information et discussions)
- 6.1.2 Journée « Portes ouvertes » de la MRC de Papineau – État de situation (information)
- 6.1.3 Planification stratégique 2023-2028 de la MRC – Tableau de bord proposé – Année 2023 (discussions)

**6.2 Développement du milieu**

- 6.2.1 Fonds de développement jeunesse – Appel de projets se terminant le 26 mai 2022 – Recommandation de la Table jeunesse Papineau (recommandation)

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Mesure de soutien au travail autonome (STA) – Dépôt d'une offre de services – Année financière 2023-2024 – Autorisation (décision)
  - 6.3.1.1 Poste de conseiller en développement économique STA – Recommandation du comité de sélection (décision)



- 6.3.2 Création du Fonds ADN 2.0 – Amélioration et développement numérique – Autorisation (recommandation)
- 6.3.3 Fonds de visibilité pour les festivals et événements 2023 – Festival vélo de montagne de Montebello, Noël en juillet, Festival de la fibre Twist, Festifraîches et Créations lunaires – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Réparation de la colonne Morris de la Municipalité de Montebello - Autorisation (décision)
- 6.3.5 Dépôt du projet de plan d'action 2023 lié à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau (recommandation)
- 6.3.6 Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) 2023 – Proposition du groupe « Diable à cinq » - Autorisation (décision)
- 6.3.7 Demande de participation financière à l'émission Vélo Vélo – Autorisation (décision)

#### **6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 6.4.1 Abattage d'un érable argenté situé sur un terrain de la Municipalité de Papineauville (intersection des rues Jeanne-d'Arc et Viger) et taille préventive d'un érable argenté localisé sur le terrain de la MRC de Papineau – Octroi de contrat et autorisation (décision)
- 6.4.2 Bonification du montant alloué à Nature Action Québec afin de finaliser la politique et le plan d'action en développement durable – Autorisation (décision)
- 6.4.3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2023-2024 – Recommandations concernant l'appel de projets (recommandation)

#### **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

- 6.5.1 Réflexion sur le Service de sécurité publique de la MRC – Dépôt du rapport de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) (discussion)
- 6.5.2 Semaine de la prévention des incendies prévue du 8 au 14 octobre 2023 – Autorisation budgétaire (décision)

#### **6.6 Transport**

### **7. Correspondance**

### **8. Diverses demandes d'appui**

- 8.1 Projet de démarche collaborative régionale pour la conservation de la biodiversité en Outaouais dirigé par la communauté autochtone de Kitigan Zibi Anishinabeg (recommandation)

### **9. Calendrier des rencontres**

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2023 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 21 juin 2023 (information)

### **10. Sujets divers**

### **11. Période de questions et propos des membres**

### **12. Levée de la séance (décision)**

## **1. MOMENT DE RÉFLEXION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2023-06-178**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2023-06-179**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
TENUE LE 2 MAI 2023, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 10 MAI  
2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 MAI 2023**

**CA-2023-06-180**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 mai 2023, de la séance ajournée tenue le 10 mai 2023 et de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 17 mai 2023, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 mai 2023, de la séance ajournée tenue le 10 mai 2023 et de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 17 mai 2023 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2023-06-181**



Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 mai 2023	527.50 \$
David Pharand	Conseil d'administration du CREDDO	112 \$
Denis Tassé	AGA, Internet Papineau – 26 mai 2023	51.50 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

#### 5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MAI 2023

##### CA-2023-06-182

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2023 soit les chèques numéros 24264 à 24282 totalisant un montant de 159 942.46 \$, les prélèvements numéros 3458 à 3558 totalisant un montant de 429 494.98\$, ainsi que les salaires pour le mois de mai, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 06 mai 2023	18 070.41 \$
Salaires au 13 mai 2023	18 377.63 \$
Salaires au 20 mai 2023	18 200.04 \$
Salaires au 27 mai 2023	21 262.21 \$
Salaires des élus–mai	21 148.18 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>97 058.47 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)	159 942.46 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	429 494.98 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>	<b>589 437.44 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.1.3 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2023 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 6 JUIN 2023**

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2023 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 8 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**5.1.5 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION**

**CA-2023-06-183**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	02-23000-650	49.40	MATÉRIEL - CONCEPTION DE SUPPORT DE BOIS
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-22000-670	14.72	CARTES D'AFFAIRES – JÉRÉMY LEDUC
CILEX	02-65903-490	280.00	2 LICENCES ZOOM_PRIX PRIVILÉGIÉE – 23 MARS 2023 AU 22 MARS 2024
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	769.50	10 CAISSES PAPIER 8.5 X 11
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	230.83	FOURNITURES DE BUREAU
MIXMIDIA	02-23000-490	72.00	AUTOCOLLANT RÉFLÉCHISSANT POUR CASQUE DUR AVEC NOM
EQUIFAX	02-62200-412	1309.00	BUSINESS CREDIT REPORT-ANNUAL
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-414	92.19	DISQUE DUR EXTERNE POUR SAUVEGARDE DES DONNÉES
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-70300-993	30.00	INFOGRAPHIE_AFFICHE PUB COOP PLACE DU MARCHÉ
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	1049.20	REEMPLACEMENT DE COMMUTATEUR-CHÉNÉVILLE, PAPINEAUVILLE, BOILEAU, ST-ANDRÉ-AVELLIN ET RIPON
ACTIONS SECOURS INC.	02-13000-522	100.72	2 PAIRES ÉLECTRODES POUR SYSTÈME DEA_ENTRÉE PRINCIPALE DE LA MRC
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	02-13000-522	23.26	AMPOULE DEL DE REMPLACEMENT



Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.1.6 PAIEMENT DE FACTURES LIÉES À DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION**

**CA-2023-06-184**

ATTENDU la facture numéro 24982, datée du 27 avril 2023, et la facture numéro 25253, datée du 11 mai 2023, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant respectif de 958.61 \$ et de 285.97 \$, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement des factures de la firme Deveau Avocats, représentant un montant total de 1 244.58 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

#### **5.1.7 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES LIÉ À LA PRÉPARATION DU DEVIS TECHNIQUE POUR L'ACQUISITION D'UN PARE-FEU – AUTORISATION**

**CA-2023-06-185**

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-102, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 mai 2023, laquelle autorise le lancement d'un appel d'offres pour le remplacement du pare-feu de la MRC;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolutions numéro



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212), lesquelles incluent une dépense de 70 000 \$ destinée au changement du pare-feu;

**ATTENDU** que l'appel d'offres se compose de deux parties soit celle administrative et celle technique, laquelle consiste à définir les équipements requis liés au pare-feu;

**ATTENDU** la soumission d'Internet Papineau au montant de 6 400 \$, excluant les taxes applicables, pour l'élaboration du devis technique et la réponse aux questions des soumissionnaires sur le sujet;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

**QUE :**

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services d'Internet Papineau au montant de 6 400 \$, excluant les taxes applicables, pour l'élaboration du devis technique de l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement du pare-feu de la MRC de Papineau et l'accompagnement des soumissionnaires;

**QUE :**

L'offre de services déposée par Internet Papineau ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

**QUE :**

La dépense associée à cette soumission soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

**ET QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **5.1.8 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 AVRIL 2023**

#### **CA-2023-06-186**

**ATTENDU** l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

**QUE :**

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

**ET QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

### **5.1.9 IMPRESSION DE CONSTATS PERSONNALISÉS POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - COUR MUNICIPALE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**



**CA-2023-06-187**

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a le choix d'utiliser les constats déjà imprimés par la Sûreté du Québec ou de commander des constats personnalisés;

ATTENDU que les échanges survenus entre la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec afin de rendre plus claire l'information transmise aux citoyens lorsqu'ils reçoivent un constat par un policier;

ATTENDU que l'impression de constats personnalisés permet d'éviter les erreurs de transcription et les pertes de temps pour les policiers;

ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à payer 50 % des coûts de l'impression des constats personnalisés;

ATTENDU que le coût estimé pour l'impression de quatre mille (4 000) constats est trois mille six cents dollars (3 600 \$) selon l'information transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'impression d'environ quatre mille (4 000) constats personnalisés de la Sûreté du Québec, laquelle représente une dépense de 1 822.50 \$, excluant les taxes applicables, pour la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.10 MISE EN PLACE D'UN FONDS DÉDIÉ AU COMITÉ SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA MRC – AUTORISATION**

**CA-2023-06-188**

ATTENDU que les employés de la MRC ont décidé de remettre en place un comité social;

ATTENDU qu'une cantine a été mise en place afin d'offrir des collations aux employés;

ATTENDU qu'il serait opportun d'obtenir une mise de fonds, représentant un montant de 300 \$, afin de constituer un inventaire pour la cantine, et par le fait même, couvrir les dépenses associées à l'achat des dites collations;

ATTENDU que cette mise de fonds sera gérée par les responsables du comité social;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent une dépense, représentant un montant maximum de 300 \$, pour la constitution d'un inventaire dédié à la cantine, laquelle permettra de mettre à la disposition des employés des collations;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-13000-610, laquelle sera versée sur présentation des pièces justificatives;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –  
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – RECOMMANDATION**

**CA-2023-06-189**

ATTENDU que le contrat de travail de la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, a pris effet en date du 6 juin 2022, conformément à la résolution numéro CA-2022-06-196;

ATTENDU que ledit contrat de travail précise la durée de la période d'essai en conformité avec la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC, soit un (1) an après la date d'embauche de l'employée;

ATTENDU qu'à la suite du processus d'évaluation du rendement de madame Gagnon, la direction générale conclut que cette dernière a réussi sa période d'essai avec succès et, par le fait même, recommande au Comité administratif la confirmation de madame Gagnon à titre d'employée régulière à temps plein en relation avec le poste de directrice du Service de développement du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement du territoire et en confirmant son statut à titre d'employée régulière à temps plein, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5.2.2 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU  
COLLOQUE ANNUEL D'ACTION PATRIMOINE PRÉVU LE 19  
OCTOBRE 2023 À SAINT-CAMILLE – AUTORISATION**

**CA-2023-06-190**



ATTENDU que le colloque annuel d'Action patrimoine se tiendra le 19 octobre 2023 à Saint-Camille;

ATTENDU que la thématique du colloque « *Patrimoine bâti et paysages, choisir la voie durable* » est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel dans le cadre de son mandat en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à cette activité lui permettra d'approfondir ses connaissances au sujet des changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur le patrimoine culturel* ces deux dernières années;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que les frais de formation et de déplacement associés au mandat en patrimoine de l'agente de développement culturel sont entièrement remboursés par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volet 2;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer au colloque 2023 d'Action patrimoine, le 19 octobre 2023, à Saint-Camille, représentant un montant de 135 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire 02 70200 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.3 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ) INTITULÉ « VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE ET COLLABORATIVE » PRÉVU DU 3 AU 6 OCTOBRE 2023 – AUTORISATION**

**CA-2023-06-191**

ATTENDU que l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) organise son congrès annuel sur l'économie de demain à Rivière-du-Loup du 3 au 6 octobre 2023;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que la participation de la commissaire au développement économique, de la directrice du Service de développement du territoire ainsi que du conseiller en développement économique à ce congrès leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences sur l'économie durable et collaborative afin de mieux conseiller les entreprises du territoire;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 1 904 \$, excluant les taxes applicables, pour les trois participants;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Katia Perrier, commissaire en développement économique, le conseiller en développement économique ainsi que madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement du territoire à participer au congrès sur l'économie de demain organisé par l'APDEQ qui aura lieu du 3 au 6 octobre 2023 à Rivière-du-Loup;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour pour la commissaire en développement économique soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés au budget Accès entreprise Québec, à même le poste budgétaire 02-62200-454;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour pour la directrice du développement du territoire ainsi que le conseiller en développement économique soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire numéro 02-62200-454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION AU 81<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVU DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023 À  
QUÉBEC – AUTORISATION**

**CA-2023-06-192**

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Québec du 28 au 30 septembre 2023, représentant un montant de 945 \$, par participant;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Benoit Lauzon, ainsi que par sa greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, et de la greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, lors du congrès annuel 2023 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 28 au 30 septembre 2023 à Québec;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la greffière-trésorière et directrice générale leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC.

Adoptée.

### **5.2.5 INSCRIPTION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER À LA FORMATION SUR L'IDENTIFICATION DES PLANTES VASCULAIRES PROTÉGÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES – AUTORISATION**

**CA-2023-06-193**

ATTENDU les besoins en formation signifiés par l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau, concernant l'identification des plantes vasculaires protégées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12.01) ;

ATTENDU que cette formation sera dispensée dans le Parc régional de la forêt de Bowman et ailleurs dans la MRC de Papineau par monsieur Patrick Gravel, botaniste chez la Coopérative des forêts et des gens;

ATTENDU que la formation est d'une durée de huit (8) heures, et que le coût est de 350 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau à participer à la formation sur l'identification des plantes vasculaires protégées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12.01) offerte par la Coopérative des forêts et des gens;

QUE :

Ladite formation, représentant une dépense de 350 \$, soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62600 454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.3.1 ACHAT D'UNE BATTERIE – MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS DE  
TÉLÉCOMMUNICATION EN FONCTION À LA MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – AUTORISATION**

**CA-2023-06-194**

ATTENDU que les équipements de télécommunication de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix disposent de batterie de soutien des équipements;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement de la batterie de la Municipalité, représentant un montant de 1 191.84 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la soumission de l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement de la batterie de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, représentant un montant de 1 191.84 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire numéro 02-62400-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**5.4 Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

**6. GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1 Organisation de la MRC**

**6.1.1 PRIORITÉS 2023 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ÉTAT DE SITUATION  
ET SUIVIS**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état d'avancement sur les priorités 2023 du Comité administratif.

**6.1.2 JOURNÉE « PORTES OUVERTES » DE LA MRC DE PAPINEAU – ÉTAT  
DE SITUATION**

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, dresse le résumé du déroulement de la journée « Portes ouvertes » de la MRC, laquelle aura lieu le 14 juin prochain. Il est convenu d'acheminer le document déposé dans le cadre de la présente séance aux directions générales des municipalités locales.

**6.1.3 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 DE LA MRC – TABLEAU  
DE BORD PROPOSÉ – ANNÉE 2023**



Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'un tableau de bord contenant le plan d'action 2023 et la Planification stratégique de la MRC sera déposé auprès d'eux lors de la séance du Comité administratif prévue le 2 août prochain, lequel inclura les enjeux anticipés en relation avec la rareté de main-d'œuvre.

## **6.2 Développement du milieu**

### **6.2.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE – APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 26 MAI 2022 – RECOMMANDATION DE LA TABLE JEUNESSE PAPINEAU**

**CA-2023-06-195**

ATTENDU qu'un montant de sept mille dollars (7 000 \$) est disponible pour le premier appel de projets 2023 du Fonds de développement jeunesse de la MRC;

ATTENDU que quatorze (14) projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 26 mai 2023;

ATTENDU les recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds jeunesse lors de l'assemblée tenue le 7 juin 2023;

ATTENDU que les organismes et les personnes admissibles au Fonds de développement jeunesse sont les organismes et les coopératives à but non-lucratif, les jeunes parrainés par un organisme, les jeunes entrepreneurs, les institutions ou écoles d'enseignement et les municipalités locales;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le financement des projets retenus à l'occasion du premier appel de projets de l'année 2023 associé au Fonds de développement jeunesse, conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 juin 2023 pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## **6.3 Développement économique**

### **6.3.1 MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) – DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES – ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024 – AUTORISATION**

**CA-2023-06-196**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant, notamment, la structure administrative révisée de la MRC, laquelle a été présentée par madame Julie Desjardins, consultante;
- ATTENDU que ladite structure administrative révisée inclut le poste de conseiller STA (Soutien au travail autonome) qui est associé à la mesure offerte par Services Québec;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2015-02-041, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 11 février 2015, relative à la conclusion d'une entente de services avec Services Québec afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la procédure de renouvellement de l'entente de services privilégiée par la conseillère aux entreprises de Services Québec, madame Denise Cayer, concernant l'entente en matière de soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ;
- ATTENDU que par le biais de cette mesure, Services Québec offre aux clients admissibles le soutien financier, le support, l'encadrement et l'aide-conseil pour leur permettre d'intégrer le marché du travail en devenant travailleur autonome;
- ATTENDU l'offre de services déposée dans le cadre de la présente séance et conforme aux exigences de Services Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt de l'offre de services auprès de Services Québec afin d'entamer la procédure visant le renouvellement de l'entente sur la mesure STA 2023-2024, et ce, conformément aux exigences de Services Québec;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**6.3.1.1 POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE STA –  
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**CA-2023-06-197**

- ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-147, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 mai 2023, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures visant à pourvoir le poste de conseiller au développement économique/STA;
- ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu deux (2) candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures ;
- ATTENDU qu'une candidate a réalisé le processus de sélection le 29 mai dernier, notamment en participant à une entrevue;



ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Valérie Patoine, à titre de conseillère au développement économique/STA, conformément à la Convention collective;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **6.3.2 CRÉATION DU FONDS ADN 2.0 – AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 21 juin 2023.

### **6.3.3 FONDS DE VISIBILITÉ POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2023 – FESTIVAL VÉLO DE MONTAGNE DE MONTEBELLO, NOËL EN JUILLET, FESTIVAL DE LA FIBRE TWIST, FESTIFRAÎCHES ET CRÉATIONS LUNAIRES – AUTORISATION**

#### **CA-2023-06-198**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2023 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 a été adopté par le Conseil des maires le 15 juin 2022, comme stipulé dans la résolution numéro 2022-06-111 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU que Montebello Sport Culture a déposé une demande pour le Festival du vélo de montagne de Montebello lequel se tiendra du 8 au 10 septembre 2023 à Montebello, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ce festival jumelant la culture ainsi que le plein air, dont un sport de plus en plus populaire seront bénéfiques pour le territoire;
- ATTENDU que la Destination de Noël a déposé une demande pour Noël en juillet, lequel se tiendra les 8 et 9 juillet à Ripon, et mettra en vedette des activités uniques en Outaouais, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de Noël en juillet seront bénéfiques pour le territoire ;
- ATTENDU que le Festival de la fibre Twist a déposé une demande pour le Festival de la fibre Twist, lequel se tiendra du 11 au 13 août 2023, et attire plus de 15 000 personnes par année, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ce plus grand festival de fibre textile au Canada seront bénéfiques pour le territoire;
- ATTENDU que le Domaine Mont-Vézeau a déposé une demande pour le Festifraîches, lequel se tiendra du 18 au 20 août 2023, et mettra en vedette des producteurs locaux et des musiciens du territoire, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ce festival bénéficiant de visibilité québécoise seront bénéfiques pour le territoire;
- ATTENDU que Créations Lunaires a déposé une demande pour les jams vivants à la lune, lesquels se tiendront chaque mois dans différents lieux de la MRC de Papineau du 20 au 30 juillet 2023, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ce projet ne cadrent pas dans la vision du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement des montants suivants en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements :

- 1 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation, à Montebello Sport Culture, pour le Festival vélo de montagne Montebello ;
- 1 500 \$ provenant du même fonds à La Destination de Noël pour Noël en juillet ;
- 2 500 \$ provenant du même fonds au Domaine Mont-Vézeau pour le Festifraîches ;
- 2 500 \$ provenant du même fonds au Festival de la fibre Twist;

QUE :

Lesdits investissements soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;



ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **6.3.4 RÉPARATION DE LA COLONNE MORRIS DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO - AUTORISATION**

**CA-2023-06-199**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'un montant résiduel de six mille dollars (6 000 \$) provient du budget dédié à la revitalisation de la route 148 (poste budgétaire numéro 02-62008-996);

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-03-080, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023, autorisant l'agente de développement touristique à installer des affiches promotionnelles dans les colonnes Morris de Thurso, Plaisance, Papineauville et Fassett;

ATTENDU que la colonne Morris de Montebello est située dans un endroit stratégique, soit directement à côté du Centre d'information touristique de Tourisme Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'attribution d'un contrat à Mixmidia au coût de 35 \$, par pancarte, excluant les taxes applicables, pour l'installation d'affiches promotionnelles dans la colonne Morris située dans la Municipalité de Montebello;

QUE :

La dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-996;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **6.3.5 DÉPÔT DU PROJET DE PLAN D'ACTION 2023 LIÉ À LA STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2023-06-200**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a tenu un Forum sur le développement touristique le 18 octobre 2022 afin d'élaborer un plan stratégique en cette matière;
- ATTENDU qu'un comité composé de participants audit forum a été formé et mandaté pour préparer ledit plan stratégique et présenter ses recommandations aux partenaires ainsi qu'à la MRC ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a adopté sa Planification stratégique 2023-2028 le 19 avril dernier conformément à la résolution numéro 2023-04-068 ;
- ATTENDU que le comité touristique a pris en compte la Planification stratégique de la MRC de Papineau dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique touristique;
- ATTENDU que ce plan d'action prend aussi en compte la Stratégie identitaire touristique promotionnelle de la MRC de Papineau, laquelle a été adoptée conformément à la résolution numéro 2018-12-235;
- ATTENDU qu'il est prévu par le comité touristique de présenter ce plan d'action auprès des intervenants du domaine touristique dans un avenir rapproché suite à son adoption par le Conseil des maires;
- ATTENDU le plan d'action touristique déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption du plan d'action touristique déposé par le comité touristique et l'agente de développement touristique de la MRC de Papineau, lequel sera adapté aux commentaires émis dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le Comité administratif autorise un investissement maximal de 2 000 \$ pour présenter ledit plan d'action auprès des intervenants touristiques lors d'un événement éventuel;

QUE :

Cet investissement soit et est financé à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 juin prochain pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.6 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 (FRR2) – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) 2023 – PROPOSITION DU GROUPE « DIABLE À CINQ » - AUTORISATION**



**CA-2023-06-201**

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;
- ATTENDU que la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC a été adoptée par le Conseil des maires le 19 avril 2023 et que cette dernière prévoit une promotion du territoire et des emplois disponibles dans la MRC de Papineau, conformément à la résolution numéro 2023-04-068;
- ATTENDU que le groupe *Le Diable à Cinq*, basé à Ripon, connaît un succès local, régional et international;
- ATTENDU que les membres du groupe *Le Diable à cinq* sont natifs de la MRC de Papineau et travaillent dans différents domaines, dont l'agriculture, l'éducation et la musique;
- ATTENDU que ces musiciens entament une nouvelle tournée internationale et désirent promouvoir le thème de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique soit « en Petite Nation »;
- ATTENDU que le groupe a approché la MRC de Papineau afin de devenir des ambassadeurs officiels de cette appellation touristique « en Petite Nation »;
- ATTENDU que le groupe désire collaborer à différentes campagnes promotionnelles (journal touristique Petite Nation, médias sociaux, site web, etc.) en lien avec « en Petite Nation » pour mettre en valeur la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature d'un contrat de visibilité avec le groupe *Le Diable à Cinq*, représentant un montant de 10 000 \$, pour qu'il devienne ambassadeur officiel de la MRC de Papineau conformément au plan présenté dans le cadre de la présente séance, lequel pourra être ajusté en fonction des besoins;

QUE :

La dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire 02-62009-800 (Fonds Région et Ruralité volet 2, PSPS) ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.7 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉMISSION VÉLO  
VÉLO – AUTORISATION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2023-06-202**

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;
- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;
- ATTENDU que le plan d'action adopté conformément à la résolution numéro 2018-12-236 prévoit, notamment la promotion des activités de plein air sur le territoire de la MRC ;
- ATTENDU la proposition soumise par les représentants de l'émission VéloVélo, une émission spécialisée diffusée une dizaine de fois sur les ondes de TVA Sports et TVA Sports 2, pour tourner une émission spéciale sur le Fatbike à Montebello Vélo de Montagne en juillet 2023;
- ATTENDU que l'émission VéloVélo figure parmi les émissions les plus écoutées à TVA Sports après les grands événements sportifs (top 3);
- ATTENDU que selon la proposition transmise, le coût pour produire cette émission se chiffre à 4 950 \$, excluant les taxes applicables ;
- ATTENDU que Montebello Vélo de Montagne s'est engagé à payer la moitié de la facture (50 %) ;
- ATTENDU que cette émission serait une belle promotion lors des futurs salons touristiques auxquels participera la MRC de Papineau et pourrait être partagée sur la page Facebook Tourisme Petite Nation ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise le versement d'une somme de 2 000 \$, excluant les taxes applicables, pour le tournage d'une émission Vélo Vélo en juillet 2023 portant sur le Fatbike à Montebello Vélo de Montagne ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 ABATTAGE D'UN ÉRABLE ARGENTÉ SITUÉ SUR UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE, À L'INTERSECTION DES RUES**



**JEANNE-D'ARC ET VIGER ET TAILLE PRÉVENTIVE D'UN ÉRABLE  
ARGENTÉ LOCALISÉ SUR LE TERRAIN DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2023-06-203**

- ATTENDU que, de l'avis de l'ingénieur forestier de la MRC, l'érable argenté situé sur un terrain de la Municipalité de Papineauville, à l'intersection des rues Jeanne-d'Arc et Viger présente maintenant des signes de pourriture et des signes de faiblesse mécanique qui laissent présager des bris du tronc ou de branches importantes;
- ATTENDU le règlement numéro 2018-005 de la Municipalité de Papineauville, qui indique que l'abattage de l'arbre relève de la responsabilité de la MRC, à titre de propriétaire riverain, même si l'arbre est localisé sur un terrain municipal;
- ATTENDU qu'il appert important de prendre action, par souci de sécurité aux personnes et aux biens;
- ATTENDU un second érable argenté, celui-ci localisé sur le terrain de la MRC, à l'arrière du bâtiment, toujours sain et vigoureux, mais qui nécessite une taille de sa cime, afin de réduire sa dangerosité envers les propriétés avoisinantes;
- ATTENDU la demande de prix soumise auprès de trois (3) entrepreneurs qualifiés pour effectuer les travaux sur lesdits arbres;
- ATTENDU le dépôt d'une seule soumission, de la part de l'entreprise FIKA, représentant une somme de 4 550 \$, concernant l'abattage, le ramassage des branches et l'essouchage complet de l'arbre localisé sur la propriété de la Municipalité de Papineauville, et concernant la taille préventive et le ramassage des branches du second érable argenté ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les travaux d'abattage, de ramassage des branches et d'essouchage complet des arbres localisés sur le terrain de la MRC et pouvant nuire à la sécurité de tous, le tout représentant une dépense maximale de 4 550 \$;

QU' :

Le Comité administratif autorise qu'une demande de permis soit adressée à la Municipalité de Papineauville incluant les coûts afférents, afin de permettre la réalisation desdits travaux ;

QUE :

Le Service de l'aménagement du territoire soit mandaté pour effectuer des vérifications auprès d'Hydro-Québec et la Municipalité de Papineauville concernant l'abattage de l'arbre situé à l'intersection des rues Jeanne-d'Arc et Viger;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC du poste budgétaire numéro 02 130000 522 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**6.4.2 BONIFICATION DU MONTANT ALLOUÉ À NATURE-ACTION QUÉBEC  
AFIN DE FINALISER LA POLITIQUE ET LE PLAN D'ACTION EN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE – AUTORISATION**

**CA-2023-06-204**

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-143, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, mandatant la greffière-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à la création d'un comité de développement durable et l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en cette matière au cours de l'année 2022, conformément au règlement relatif à la gestion contractuelle de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-266, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, octroyant un contrat de services professionnels permettant l'accompagnement de la MRC dans la création d'un comité, l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en développement durable pour l'année 2022 à la firme Nature-Action Québec représentant un montant de 40 800 \$ (600 heures), soit un taux horaire de 68 \$/heure, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU que les 600 heures prévues au contrat ont été atteintes même et qu'il est requis de compléter la conception graphique et l'adoption par le Conseil des maires de la politique et du plan d'action en développement durable ;

ATTENDU que la structure du contrat mentionne que, selon les besoins de la MRC, celle-ci pourra convenir avec le fournisseur de l'ajout d'heures additionnelles, au même tarif, sans dépasser 63 000 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU qu'il est opportun d'autoriser un montant supplémentaire maximal de 6 200 \$, incluant les taxes applicables pour l'ajout d'heures additionnelles à Nature-Action Québec, incluant une ratification de dépense d'un montant maximal de 47 000 \$, incluant les taxes applicables.

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise un montant supplémentaire maximal de 6 200 \$, incluant les taxes applicables, pour l'ajout d'heures additionnelles à Nature-Action Québec, incluant une ratification de dépense d'un montant maximal de 47 000 \$, afin de compléter le mandat confié;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 693;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4.3 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)  
HORIZON 2021-2024 – PROJETS RETENUS POUR 2023**



Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 21 juin 2023.

## **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

### **6.5.1 RÉFLEXION SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU RAPPORT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Suite à la présentation du rapport de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) effectuée auprès des membres du Comité administratif, ces derniers jugent opportun que ledit rapport soit également présenté auprès des membres du Conseil des maires le 21 juin prochain à 14h.

### **6.5.2 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES PRÉVUE DU 8 AU 14 OCTOBRE 2023 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

#### **CA-2023-06-205**

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 8 au 14 octobre 2023 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU qu'un montant a été réservé au budget d'exploitation 2023 pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels en prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense, représentant un montant de 2 270 \$, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2023;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

## **6.6 Transport**

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

## **7. CORRESPONDANCE**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 PROJET DE DÉMARCHE COLLABORATIVE RÉGIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN OUTAOUAIS DIRIGÉ PAR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE KITIGAN ZIBI ANISHINABEG**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 21 juin 2023.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2023**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2023.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 21 JUIN 2023**

Les membres du Comité administratif conviennent que deux (2) activités auront lieu le 21 juin 2023 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

14h à 15h                      Présentation du rapport de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Réflexion sur le Service de sécurité publique de la MRC;

17h30 à 17h45                Présentation de monsieur Peter Levick – 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

*Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, quitte présente séance.*

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2023-06-206**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 21 juin 2023 à 16h45.



Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet